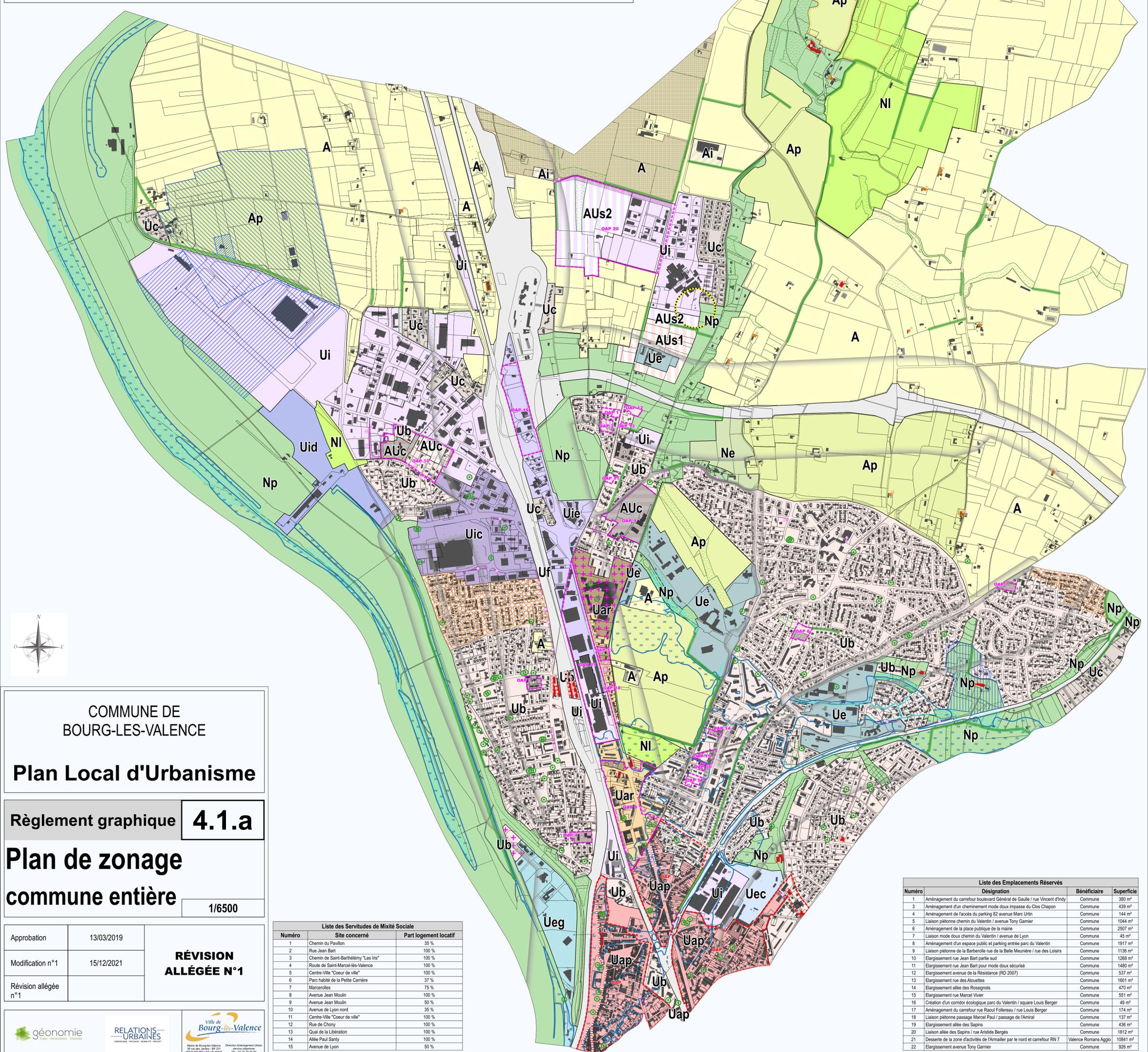


### Règles relatives à l'ordonnancement et la constructibilité

Zone urbaine		Zone à urbaniser	
<b>Uap</b>	Secteur urbain dense à protéger	<b>AUs1</b>	Secteur à urbaniser bloqué à vocation d'habitat
<b>Uar</b>	Secteur urbain dense à renouveler	<b>AUs2</b>	Secteur à urbaniser bloqué à vocation d'activité
<b>Ub</b>	Secteur urbain d'habitat mixte	<b>AUc</b>	Secteur à urbaniser alternatif à vocation d'habitat
<b>Uc</b>	Secteur d'habitat périphérique	Zone agricole	
<b>Ue</b>	Secteur urbain d'équipement collectif ou public	<b>A</b>	Secteur agricole
<b>Ueg</b>	Secteur d'équipement de Grodet	<b>Ai</b>	Secteur agricole à vocation d'activité (STECAL)
<b>Uec</b>	Secteur du pôle Cartoucherie	<b>Ap</b>	Secteur agricole à protéger
<b>Ui</b>	Secteur urbain d'activité	Zone naturelle	
<b>Uie</b>	Secteur d'activité d'entrée de ville	<b>Np</b>	Secteur naturel et forestier à protéger
<b>Uic</b>	Secteur d'activité commerciale	<b>Ne</b>	Secteur naturel d'équipement collectif ou public
<b>Uid</b>	Secteur d'activité CNR	<b>Ni</b>	Secteur naturel de loisirs
<b>Uf</b>	Secteur d'infrastructures de transport	<b>Ng</b>	Secteur naturel à vocation d'activité (STECAL)

### Prescriptions particulières

	Emplacement réservé		Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme		Périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable:
	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global		Élément linéaire bâti à protéger pour des motifs d'ordre architectural		- captage des Combeaux
	Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP aménagement par secteur)		Arbre remarquable		Périmètre de protection rapprochée A
	Secteur de servitude de mixité sociale		Haie végétale		Périmètre de protection rapprochée B
	Secteur de valorisation du patrimoine bâti (OAP thématique mise en valeur du patrimoine)		Espace boisé		- captage de la Tourtelte
	Linéaire commercial protégé		Zone humide		Périmètre de protection
	Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (carnière)				Informations complémentaires
	Bâtiment dont le changement de destination est autorisé				Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
	Plan des zones inondables (voir règlements graphiques 4.2.a à 4.2.d)				Site archéologique
	Zone à risque industriel (Markem Imaje)				
	Secteur avec distance minimale de l'implantation des constructions par rapport à l'emprise publique				



COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE

## Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique **4.1.a**

## Plan de zonage commune entière

1/6500

Approbation	13/03/2019	<b>RÉVISION ALLÉGÉE N°1</b>
Modification n°1	15/12/2021	
Révision allégée n°1		

#### Liste des Servitudes de Mixité Sociale

Número	Site concerné	Part logement locatif
1	Chemin du Pavillon	35 %
2	Rue Jean Bart	100 %
3	Chemin de Saint-Barthélemy "Les Iris"	100 %
4	Route de Saint-Marcel-les-Valence	100 %
5	Centre-Ville "Coeur de ville"	100 %
6	Parc habité de la Petite Carrière	37 %
7	Marcorilles	75 %
8	Avenue Jean Moulin	100 %
9	Avenue Jean Moulin	50 %
10	Avenue de Lyon nord	35 %
11	Centre-Ville "Coeur de ville"	100 %
12	Rue de Chony	100 %
13	Quai de la Libération	100 %
14	Allée Paul Santy	100 %
15	Avenue de Lyon	50 %

#### Liste des Emplacements Réservés

Número	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement du carrefour boulevards Général de Gaulle / rue Vincent d'Indy	Commune	380 m²
3	Aménagement d'un cheminot mode doux impasse du Clos Chapon	Commune	439 m²
4	Aménagement de facès du parking 82 avenue Marc Urtin	Commune	144 m²
5	Liaison piétonne chemin du Valentin / avenue Tony Garnier	Commune	1044 m²
6	Aménagement de la place publique de la mairie	Commune	2507 m²
7	Liaison mode doux chemin du Valentin / avenue de Lyon	Commune	45 m²
8	Aménagement d'un espace public et parking entrée parc du Valentin	Commune	1917 m²
9	Liaison piétonne chemin de la Barberolle rue de la Belle Meunière / rue des Loisirs	Commune	1136 m²
10	Elargissement rue Jean Bart partie sud	Commune	1288 m²
11	Elargissement rue Jean Bart pour mode doux sécurisé	Commune	1480 m²
12	Elargissement avenue de la Résistance (RD 2007)	Commune	537 m²
13	Elargissement rue des Abouettes	Commune	1601 m²
14	Elargissement allée des Rossignols	Commune	470 m²
15	Elargissement rue Marcel Vivier	Commune	551 m²
16	Création d'un corridor écologique parc du Valentin / square Louis Berger	Commune	49 m²
17	Aménagement du carrefour rue Raoul Follereau / rue Louis Berger	Commune	174 m²
18	Liaison piétonne passage Marcel Paul / passage de l'Amiral	Commune	137 m²
19	Elargissement allée des Sapsins	Commune	438 m²
20	Liaison allée des Sapsins / rue Aristide Bergès	Commune	1812 m²
21	Desserte de la zone d'activités de l'Armailier par le nord et carrefour RN 7	Valence Romans Agglo	10841 m²
22	Elargissement avenue Tony Garnier	Commune	926 m²